2007-03840/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

QUÉBEC ADOPTE DES MESURES POUR FAVORISER LA DIFFUSION DES ŒUVRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, SOUTENIR LA SENSIBILISATION DES PUBLICS ET PRENDRE EN COMPTE LES RÉALITÉS DES RÉGIONS

Québec, le 11 mars 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, a annoncé une série de mesures visant à améliorer l'accès à la culture cinématographique et à appuyer les régions dans le domaine du cinéma et de la production audiovisuelle. Le gouvernement du Québec mettra notamment en place un programme d'aide à la mise en marché des films québécois, soutiendra le développement du réseau des cinémas parallèles, appuiera les activités éducatives portant sur le cinéma et créera un nouveau levier pour inciter le tournage de productions québécoises à l'extérieur de Montréal. Mme Lemieux a dévoilé ces mesures ce soir à l'occasion d'une conférence de presse où elle rendait publique la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

« La diversité de l'offre cinématographique diminue de plus en plus sur nos écrans. Les œuvres québécoises et celles qui proviennent de cinématographies autres qu'américaine circulent mal en dehors des grands centres et gardent l'affiche peu de temps. Au fur et à mesure que s'amenuise le pluralisme, la diversité culturelle et la liberté d'accès au patrimoine cinématographique mondial s'affaiblissent. Paradoxalement, cet appauvrissement survient à un moment où les Québécois et les Québécoises s'ouvrent chaque jour davantage au monde, voyagent de plus en plus et offrent l'image d'une société aux influences culturelles diverses », a déclaré Mme Lemieux.

Favoriser la diffusion des œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire

Le cinéma québécois, tout comme le cinéma européen ou le cinéma américain indépendant, éprouve souvent des difficultés à trouver sa place sur les écrans. Dans quelques centres urbains, en règle générale et en dépit de leur qualité, les films québécois ne gardent l'affiche que très peu de temps et sur un nombre limité d'écrans. Une part importante du public, surtout en région, n'a ainsi que peu d'occasions de voir en salle le cinéma québécois et étranger autre qu'américain.

La Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle compte favoriser l'accès à une offre cinématographique plus diversifiée en appuyant davantage les efforts des distributeurs, des exploitants de salles et des responsables des festivals. Pour ce faire, un programme d'aide à la circulation des copies de films sera créé pour accroître le soutien à la diffusion en dehors des circuits commerciaux et bonifiera l'aide aux festivals et aux événements cinématographiques.

Le soutien à la diffusion en dehors des circuits commerciaux se traduira notamment par de l'aide pour acquérir des équipements cinématographiques dans les lieux culturels déjà établis et favorisera de nouvelles adhésions au réseau des salles parallèles, notamment par les membres du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), partout sur le territoire québécois.

Un nouveau programme d'aide à la circulation des copies de films permettra, quant à lui, de rendre disponibles, plus tôt, un plus grand nombre de copies en vue de favoriser leur distribution sur l'ensemble du territoire.

Soutenir l'éducation et la sensibilisation des publics

Les mesures prévues dans la Politique pour favoriser la diversité de l'offre doivent être accompagnées d'efforts visant à développer l'esprit critique des jeunes et à élargir leur culture cinématographique. Dans le contexte de rehaussement culturel des apprentissages mis de l'avant par la réforme de l'éducation, le ministère de l'Éducation proposera aux enseignants divers modèles et suggestions d'activités éducatives en lien avec le cinéma.

De plus, le gouvernement du Québec soutiendra les activités éducatives sur le cinéma réalisées en milieu scolaire. Les budgets ainsi consentis permettront d'accroître le nombre d'élèves rejoints par « L'Oeil cinéma » (Outil pour l'éducation à l'image et au langage cinématographiques), d'appuyer la mise en œuvre d'activités parascolaires sur le septième art et d'élaborer un volet cinéma dans le programme Rencontres culture-éducation. La politique prévoit également la création d'un site Web et d'un catalogue d'œuvres cinématographiques à l'intention du milieu scolaire.

Encourager le tournage de productions québécoises dans les régions

Pour inciter les producteurs de Montréal à tourner en région, pour stimuler l'engagement des créateurs et des artisans résidant partout sur le territoire et pour stimuler l'activité économique, le gouvernement du Québec mettra en place un nouveau crédit d'impôt remboursable pour encourager la production cinématographique et télévisuelle à l'extérieur de Montréal.

Pour favoriser la réalisation en régions de projets visant l'accessibilité, la promotion, le développement et la production, l'éducation ou la sensibilisation des publics, le ministère de la Culture et des Communications entend encourager la conclusion d'ententes de développement culturel qui incluront un volet sur l'audiovisuel. Rappelons que le Ministère, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont déjà signé une centaine d'ententes avec des acteurs du développement culturel, à l'échelle locale et régionale.

« La démocratisation de la culture passe par l'accès aux œuvres, leur diffusion et leur rayonnement. Elle exige aussi la mise en place de conditions permettant aux créateurs, aux créatrices, aux artisans et aux artisanes de trouver, là où ils vivent, un milieu stimulant pour l'exercice de leur métier. Avec les mesures que nous annonçons aujourd'hui, je suis convaincue que nous ferons des gains appréciables sur ce chapitre », a conclu M^me^ Lemieux.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007